

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 243

présenté par
M. Lurel

ARTICLE 18

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« Dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et la collectivité de Saint-Martin, cette... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.